école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

Conseil d'administration
Séance du 7 avril 2017

Délibération n°16-2017
Contributions aux associations partenaires de l'école supérieure d'arts & médias Caen/Cherbourg 2017

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre de sa stratégie d'insertion professionnelle et de partenariat avec des associations culturelles, l'établissement mène une politique volontariste, notamment en direction de l'emploi culturel, en soutenant l'association Station MIR pour l'organisation du festival Interstice qui a vu le jour dans le cadre de l'école :

- Une contribution de 8 000 euros est accordée à la Station MIR pour l'édition 2017 du festival Interstice.

L'attribution de cette contribution a fait l'objet d'une convention tripartite qui cadre le partenariat et fixe les modalités de versement.

DELIBERATION :

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré :

Approuve les termes des conventions,

Décide d'attribuer une contribution au titre de l'exercice 2017 :
- 8 000 euros à l'association « Station MIR ».

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20170407-16_2017-DE
Date de télétransmission : 13/04/2017
Date de réception préfecture : 13/04/2017

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,

Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 25
Présents : 15
Votants : 19
Vote : à l'unanimité des voix